



mon pere est mon patron mais mauvais payeur

Par **LILINE6969**, le **18/04/2011** à **10:42**

Bonjour mon conjoint travaillais dans l'entreprise familiale son pere employer et chef de chantier sa mere a pour titre de patronne. suite a plusieurs operation du genoux (accident du travail) il a ete declarer inapte a se poste ou toute autre poste dans l'entreprise. les papier rediger par son pere ,sa mere ne connaissant que moyennement les papier il s'avert toucher une somme de 6000 euro environ mais se dernier ne pouvant pas payer comment recuperrer cette argent.
l'entreprise ne tourne plus mes beau parent vienne de se separer. et la patronne n'ayant pas connaissance de ses documents et en grosse difficulté financiere.

Par **P.M.**, le **18/04/2011** à **11:29**

Bonjour,
Si l'entreprise est en liquidation judiciaire, un administrateur a dû être désigné, de toute façon, il faudrait voir avec le Tribunal de Commerce et d'autre part demander un référé prud'homal...

Par **LILINE6969**, le **18/04/2011** à **12:28**

merci pour ses réponses mes l'entreprise n'est pas en liquidation il ont une maison qu'il vende pour payer les dette.le soucis c'est qu'il n'en restera rien de la vente après avoir solder toute les dettes.
Merci de prendre du temps pour répondre cas par cas.

Par **P.M.**, le **18/04/2011** à **13:58**

Effectivement, si c'est une liquidation volontaire tous les créanciers devront être payés y compris les salariés qui sont "privilegiés"...